

Organisme certificateur

11, avenue Francis de Pressensé
93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex
Tél. : 01 46 11 37 37 - Fax : 01 46 11 37 77
www.marque-nf.com

**Organisme mandaté par
AFAQ AFNOR Certification**

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

REGLES DE CERTIFICATION

MARQUE NF MEDICAL

MATERIEL DE STERILISATION

PARTIE 1

CHAMP D'APPLICATION – MARQUE NF

SOMMAIRE

1.1. Champ d'application

1.2. Marque NF

1.1. CHAMP D'APPLICATION

La présente application de la marque NF aux matériels de stérilisation, ci-après désignés "stérilisateur" est destinée à attester que les produits qu'elle couvre,

- sont conformes aux normes françaises, européennes et aux spécifications complémentaires les concernant (cf. partie 2), ainsi qu'aux exigences essentielles de la directive européenne 93/42/CEE.
- proviennent d'une fabrication dont la qualité est contrôlée suivant les dispositions prévues en parties 3 et 4 des présentes règles de certification.
- sont destinés à une application médicale (et de ce fait relèvent du champ d'application de la directive 93/42/CEE) et/ou à être utilisés en environnement médical (services de soins).

La marque NF Médical – Matériels de stérilisation couvre les deux familles de stérilisateur à la vapeur d'eau :

- grands stérilisateur à la vapeur d'eau et
- petits stérilisateur à la vapeur d'eau (volume de la chambre < 60 litres selon la norme NF EN 13060 : 2004).

1.2. MARQUE NF

La marque NF est matérialisée par le monogramme NF conforme au modèle ci-dessous :



La charte graphique de la marque NF est disponible sur demande auprès du LNE.

Les dispositions relatives à l'utilisation de la marque NF sont décrites dans la partie 2 des règles de certification.